

ATTAC Isère
Le 14 juin 2002

Projet BIOPOLIS - présentation du projet devant le C.A. le 1^{er} juillet 2002 à 18h30

La présente Note est rédigée à l'attention de l'ADEBAG en préparation de la réunion du C.A. d'ATTAC-Isère consacrée à la présentation du projet BIOPOLIS par M. Claude Feuerstein, Président de l'Université Joseph Fourier et de l'ADEBAG (Association pour le Développement des Biotechnologies dans l'Agglomération Grénoquoise). La présentation sera suivie d'une séance des questions et, éventuellement, d'un débat. La réunion aura lieu le

1^{er} juillet 2002 à 18h30 dans les locaux de la METRO de Grenoble, Salle C, 1er étage, 3, rue Malakoff 38031 Grenoble.

N.B.:

La version préliminaire de la présente Note avait été diffusée le 31 mai 2002 auprès de tous les membres C.A. qui étaient sollicités pour la compléter, notamment par des questions à poser pendant la réunion et des demandes d'éclaircissement. La version définitive présente intègre ces compléments.

La présente Note comporte une liste des questions transmise pour information à l'ADEBAG. Ainsi nous espérons que la présentation comprendra des réponses plus claires et plus complètes à nos questions. Cela ne doit pas empêcher, bien entendu, que d'autres questions soient posées lors de la réunion et qu'un débat formateur et d'information s'engage à la suite de la présentation.

Les questions de notre domaine d'intérêt que soulève initiative BIOPOLIS et qui sont doivent être posées à l'ADEBAG.

Le problème du danger, de la menace d'une catastrophe physique menant à la dissémination dans la nature (l'air, l'Isère, nappes) des produits toxiques, bactériologiques, chimiques etc. de la recherche ou de la pré-industrialisation. Cela peut être dû à l'inondation, explosion, malveillance, folie, acte terroriste, l'incurie, etc.

1.3 Question: Y-a-t-il un danger? Si oui, quelles sont les mesures de protection? Est-on en train de fabriquer un autre centre chimique de Pont-de-Claix mais dont la protection restera entre les mains de chercheurs ou des organismes universitaires, dont cela n'est pas la vocation et qui, par conséquent ne sont pas très crédibles en matière? Ou entre les mains des entreprises qui n'investissent pas dans le domaine de sécurité, car non rentable (voir AZF)?

Le concept économique du projet consiste à aider matériellement des embryons d'entreprises **de droit privé**, en leur fournissant les locaux, labos, bâtiments. On leur trouverait aussi, pour une part au moins, les financements (capitaux). Ces embryons seraient formés par des chercheurs (essentiellement) qui veulent quitter la recherche financée publiquement et faire, en tête des entreprises privées, au bout de quelques années, des bénéfices suffisants pour investir, grandir, prospérer, créer des emplois. Comme il s'agit de biotechnologies les entreprises vont travailler avec des brevets et comme ces petites entreprises seront sans beaucoup d'argent au départ, elles ne pourront pas acheter les brevets ou licences. Donc elles utiliseront les brevets publics appartenant à UJF, etc. Ou, encore, un chercheur qui est sur le point de déposer un brevet au nom de l'UJF préférera créer une entreprise dans le cadre de BIOPOLIS et le déposer au nom de son entreprise. Ensuite, une fois le succès arrivé, une multinationale allemande ou américaine préférera bien sûr acheter une telle entreprise (de quelques ou quelques dizaines de personnes) avec le brevet, plutôt, qu'acheter à cette entreprise une licence pour pouvoir utiliser le brevet. Mais le brevet à l'origine était public!

2.1. Question: A qui appartiendra la majorité des capitaux? Et quelle majorité? Il y a des exemples de tels projets (notamment montés autrefois par l'INPG en collaboration avec l'industrie privée) où le "privé" avait la majorité du capital et pouvait faire tout ce qu'il voulait avec cette

entreprise, sauf vendre la part qui ne lui appartenait pas.

2.2. Question: Comment se fera le contrôle d'une telle entreprise, de sa gestion? Même si la majorité du capital appartient à UJF-Entreprises (filiale de l'Université Joseph Fourier), est-ce le seul partenaire dans cette affaire? Comment s'exercera le contrôle de l'État? Même question pour la METRO: la METRO est responsable devant les électeurs locaux - comment le contrôle citoyen est-il prévu? En se référant aux expériences de l'INPG, dans les Conseils d'Administration de telles entreprises l'INPG avait ses représentants. Mais ceux-ci n'étaient ni qualifiés pour ce travail ni intéressés par leurs responsabilités; ils ne comprenaient rien d'une entreprise, ne fichtaient pas grande chose et laissaient tout faire. On a vu des entreprises faire quasi faillite ou être absorbées corps et biens par le marché privé sans que les représentants du propriétaire public bougent.

2.3. Question: Les brevets - peuvent-ils être prêtés ou loués aux entreprises, c. à d., peut-on avoir dans les statuts des entreprises des clauses interdisant la vente de brevets financés par les fonds publics avant l'expiration de ces brevets, même si l'entreprise peut être vendue? Est-ce prévu?

2.4. Question: Comment l'ADEBAG s'assure dès maintenant que des chercheurs du CNRS, UJF etc., ayant des ambitions d'entrepreneurs ne travaillent pas, tout en étant payés par l'État, dans la perspective de partir avec des brevets prêts à être déposés dans leurs poches? Un contrôle *à posteriori*? Avec quels moyens et quelles sanctions? Ou se résigne-t-on à l'existence de telles situations?

2.5. Question: Du point de vue pratique, la création d'une "pépinière", d'un "hôtel" d'entreprises, quelles sont les leçons tirées d'expérience analogue de l'INPG qui a débuté en 1987 (immeuble Rue F. Viallet)? Ici on ne parle pas de principes, évoqués plus haut, mais des expériences tirées de fonctionnement quotidien, de paiements ou non, de résultats tangibles. A-t-on procédé à une telle analyse de l'expérience précédente et si oui, peut-on la connaître?

Le problème d'éthique (N.B. Je crois que c'est une question un peu formelle et que le problème est bien pris en considération, mais il faut le poser)

3.1. Question: Comment va-t-on se prémunir contre des agissements "à la Frankenstein" de ces entreprises?

oOo

Nous reproduisons ici une note préparatoire à une réunion entre le conseil d'administration d'ATTAC et l'Association pour le Développement des Biotechnologies dans l'Agglomération Grenobloise (Adebag), concernant la création du projet Biopolis. Réunion qui aura lieu le 1^{er} juillet 2002 à 18h30 à la Métro.

Remarquons que si cette note a été aimablement communiquée à l'Adebag afin que Ethique Feuerstein puisse parer à toutes les objections concernant Biopolis, elle n'a pas été à notre connaissance diffusée aux 800 adhérents d'ATTAC-Isère.

Pour mémoire, rappelons que ce sont de simples citoyens qui en décembre 2001 ont communiqué à ATTAC "le projet Biopolis" de l'Adebag, sans que cette communication n'ait fait l'objet de la moindre diffusion auprès des adhérents.

Dans son communiqué du 21 février 2002, Ethique Feuerstein se félicitait déjà du "*dialogue sérieux, constructif*" mené avec ATTAC-Isère, "*le 14 décembre 2001*" : comme quoi l'on peut se déclarer "contre la mondialisation du monde" *en général* et ignorer la marchandisation du vivant à Grenoble et maintenant, via le brevetage et les start-up de l'Université Joseph Fourier. Bonne conscience et mauvaise foi assez communes dans la cuvette.

Quant au contenu de cette note, nous renvoyons à l'ensemble de nos critiques et en particulier à notre dernière livraison ("*Grenoblois : encore un effort pour être républicains*" - 29/05/02). Au delà des *dangers* des biotechnologies, associés ou non à des risques naturels, industriels ou criminels – dangers si réels que *Le Monde* du 25 / 06 / 02, section *Argent*, en est à se poser la question *du fichage des biologistes* – c'est contre "le modèle grenoblois de développement" que nous protestons, contre l'asservissement de la science à l'industrie, contre la technification de la cuvette planifiée par le techno-gratin - "*cette stratégie globale et harmonisée, ces perspectives de développement synchrones et synergiques entre le pôle Minatec / Nanobio et celui des bio-industries*" - et en fin de compte contre l'asservissement des individus par des technologies de contrôle (bio-nano-technologies), ce que n'avaient cauchemardé ni Orwell ni Huxley.

On le voit, la question de Biopolis n'est ni d'ordre sécuritaire (les risques), ni d'ordre économique (investissements publics, gains privés), ni d'ordre éthique (la morale scientifique), mais participe de ces trois registres pour aboutir au-delà *au champ politique*. Quel monde voulons-nous, *le Meilleur des mondes* ou bien *un autre monde* est-il possible ?

C'est ce que le conseil d'administration d' ATTAC-Isère n'a pas encore tranché.

Simplex Citoyens
Grenoble, le 25 juin 2002